



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Nombre de Conseillers :
en exercice : 33
présents : 29
Votants : 30

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Albert PLOUHINEC, Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 12 décembre 2019

Date d'affichage : 12 décembre 2019

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, M. ALBISETTI, M. ANNEIX, Mme BOIVIN, M. BORELY, Mme CHARRUEY, Mme COQUIO, Mme CORLAY, Mme DAVID, M. DECOURCELLE, M. EON, M. GABORIEAU, Mme GARGAM, M. GARO, M. GERARD, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, Mme GUEZENEK, Mme de LA TOUR, Mme LECUE, Mme LEGAULT, M. LOTZ, Mme PIHIER, POINTIER, Mme ROCCA, M. SAVIGNAC, M. SCHNEIDER, Mme SEVENO, M. THOMAS.

Conseillers Municipaux absents : Mme AIGNEL, Mme DURAND, Mme MARIE-SCIPION (pouvoir à M. THOMAS), M. PLEIGNET.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice LEGAULT.

LE CONSEIL MUNICIPAL est informé par M. le Maire :

- **de la décision n°2019-015 en date du 25 novembre 2019 : objet : Régie de recettes Espace Citoyen familles – Décision modificative – Changement d'appellation – Actualisation des produits encaissés**, changement de l'appellation de la régie de recettes qui devient : « Régie de recettes Espace Citoyen Familles ». La régie fonctionne avec le compte DFT n°2005904 et encaisse les produits suivants : Accueil périscolaire maternel/élémentaire, Restauration enfants, ALSH-Demi-journée et restauration 2-4 ans, ALSH-Demi-journée et restauration 4-11 ans, Escale-Demi-journée et restauration 11-13 ans, Etudes écoles élémentaires, Escale-Cotisation annuelle, Multi accueil, jardins d'enfants, micro crèche, Ecole de musique, Ecole de danse, Ecole d'arts plastiques, Produit restauration adultes, Produits des prestations au personnel communal.
- **de la décision n°2019-016 en date du 25 novembre 2019 : objet : Création de la régie de recettes Espace Citoyen funéraire**, création d'une régie de recettes intitulée « Régie de recettes espace citoyen funéraire » auprès de l'Espace Citoyen de la commune de Cesson-Sévigné. Cette régie encaisse les produits suivants : produits des prestations funéraires (Concessions, taxes, fournitures...).
- **de la décision n°2019-017 en date du 25 novembre 2019 : objet : Création de la régie de recettes Espace Citoyen, marchés de plein air et divers**, création d'une régie de recettes intitulée « Régie de recettes espace citoyen marchés de plein air et divers » auprès de l'Espace Citoyen de la commune de Cesson-Sévigné. Cette régie encaisse les produits suivants : produits des droits de place des marchés hebdomadaires et des branchements électriques afférents, produits des droits de place pour occupation du domaine public au moment de la Toussaint, produits des consommations eau potable/électricité à l'aire de camping-cars, produits des ventes d'actifs mobiliers déclassés (enchères annuelles ou ventes occasionnelles).
- **de la décision n° 2019-018 en date du 27 novembre 2019 : Convention de partenariat entre le pôle France de canoë-kayak, le pôle Saint-Hélier et la Ville de Cesson-Sévigné**, signature d'une convention portant sur la mise à disposition par la Ville de Cesson-Sévigné de locaux et d'embarcations de la base, ainsi que d'un encadrement partagé avec les encadrants des deux autres structures signataires
- **de la décision n° 2019-019 en date du 9 décembre 2019 : Ventes aux enchères 2019 - Sorties de l'état de l'actif**, vente et sortie de l'actif des biens cédés pour un montant unitaire inférieur ou égal 4 600 €, selon la liste suivante :

| TITRE | CODE ARTICLE | Total |
|------------------------|--------------|------------|
| Tracteur | SERVMUN353 | 2 424,00 € |
| Jeux petite enfance | SERVMUN342 | 17,00 € |
| | SERVMUN344 | 5,00 € |
| Matériel de projection | SERVMUN365 | 110,00 € |
| | SERVMUN362 | 164,00 € |
| | SERVMUN366 | 151,00 € |
| | SERVMUN363 | 158,00 € |
| | SERVMUN364 | 110,00 € |
| Matériel électrique | SERVMUN372 | 500,00 € |
| Mobilier arts martiaux | SERVMUN512 | 30,00 € |
| | SERVMUN511 | 30,00 € |
| | SERVMUN510 | 30,00 € |
| | SERVMUN509 | 30,00 € |
| | SERVMUN508 | 30,00 € |
| | SERVMUN507 | 30,00 € |

| TITRE | CODE ARTICLE | Total |
|-------------------------|--------------|-------------------|
| Mobilier collectivité | SERVMUN398 | 17,00 € |
| | SERVMUN397 | 21,00 € |
| | SERVMUN396 | 21,00 € |
| | SERVMUN352 | 21,00 € |
| | SERVMUN400 | 16,00 € |
| | SERVMUN399 | 16,00 € |
| Mobilier petite enfance | SERVMUN380 | 8,00 € |
| | SERVMUN384 | 22,00 € |
| | SERVMUN383 | 22,00 € |
| | SERVMUN382 | 22,00 € |
| | SERVMUN391 | 10,00 € |
| | SERVMUN338 | 9,00 € |
| | SERVMUN337 | 14,00 € |
| | SERVMUN379 | 8,00 € |
| | SERVMUN393 | 10,00 € |
| | SERVMUN389 | 30,00 € |
| | SERVMUN350 | 30,00 € |
| | SERVMUN340 | 7,00 € |
| | SERVMUN341 | 10,00 € |
| | SERVMUN381 | 22,00 € |
| SERVMUN395 | 10,00 € | |
| SERVMUN351 | 10,00 € | |
| Mobilier scolaire | SERVMUN401 | 10,00 € |
| | SERVMUN415 | 11,00 € |
| | SERVMUN414 | 11,00 € |
| | SERVMUN412 | 11,00 € |
| | SERVMUN410 | 11,00 € |
| | SERVMUN409 | 11,00 € |
| | SERVMUN408 | 11,00 € |
| | SERVMUN407 | 10,00 € |
| | SERVMUN406 | 10,00 € |
| | SERVMUN405 | 10,00 € |
| | SERVMUN403 | 10,00 € |
| | SERVMUN357 | 11,00 € |
| | SERVMUN356 | 10,00 € |
| SERVMUN402 | 10,00 € | |
| Piano | SERVMUN358 | 103,00 € |
| Total général | | 4 425,00 € |

- du compte rendu du Conseil communautaire du 14 novembre 2019.

QUESTIONS ORALES

Mme Claudine DAVID, conseillère municipale de l'opposition, pose la question orale suivante : « *Plusieurs commerçants du marché du samedi matin se plaignent de devoir remballer leurs étals 30 minutes environ plus tôt qu'auparavant, c'est-à-dire vers 12h30-12h45 au lieu de 13h15. Ceci est très pénalisant pour l'ensemble des commerçants et en particulier pour certains commerces de nourriture. Quelles sont les raisons de ces changements récents ?* »

M. le Maire explique qu'il s'agit d'un ajustement d'horaire. M. PLEIGNET dialogue beaucoup avec les commerçants. Effectivement, il y a peut-être eu un décalage d'un quart d'heure mais la règle est que le marché ne se prolonge pas trop pour laisser la place au service de nettoyage. Il faut donc libérer les lieux. Chaque partie doit trouver son compte, à la fois les commerçants et la société devant intervenir pour nettoyer.

Mme Annie SEVENO, conseillère municipale de l'opposition, pose la question orale suivante : « *Depuis deux ans, vous avez pris la décision de ne plus passer au Conseil municipal les informations concernant la bourse « coup de pouce » et « la bourse étudiants », ce que nous regrettons. Nous souhaitons toutefois, comme nous vous l'avions demandé pour l'année 2018, que vous nous communiquiez pour l'année 2019 le bilan de ces deux types de bourses, à savoir le nom des bénéficiaires, leurs projets, destinations (différentes selon le type de bourse) ainsi que le montant attribué à chacun. En mars 2019, nous avons reçu par mail le bilan 2018. Nous faisons la même demande pour 2019, d'autant que, pour les bourses « coup de pouce », notre avis est demandé mais nous n'avons pas connaissance de la décision finale.* »

M. le Maire affirme que le nécessaire sera fait.

M. Claude GERARD, conseiller municipal de l'opposition, pose la question orale suivante : « *Le projet d'urbanisation du Haut Grippé ne cesse d'évoluer et nous sommes un peu perdus face aux diverses annonces de la presse locale. Le 30 novembre 2015 vous annonciez, M le maire, avec votre adjointe Mme GARGAM, une baisse sensible des constructions de logements sur ce secteur : 595 logements et 15 000m² d'activités. Au conseil municipal du 16 octobre 2016, suite à une question orale de M. THOMAS, vous annonciez le chiffre de 650 logements et 12 000 m² d'activités. Dans le journal Ouest-France du 6 novembre 2019, le groupe Launay et un élu « mystère » annoncent l'adjonction d'un immeuble de 80 logements pour les jeunes sportifs, les jeunes actifs et le locatif libre, ce qui porterait les autorisations de logements sur ce secteur de 7,5 ha à 730 logements. Pouvez-vous nous confirmer ce chiffre et nous dire avant, que la presse nous l'apprenne, si les équipements collectifs prévus dans le projet initial de 2013, crèche, maison de quartier et passerelle seront remis à la charge du promoteur ? »*

M. le Maire répond que le nombre de logements reste aux alentours de 650, 648 exactement. Il rappelle que les surfaces plancher pour les entreprises étaient de 20 000 m². Elles ont été ramenées à 12 000 m². Le nombre de logements reste identique. L'annonce avait déjà été faite qu'il n'y aurait pas d'équipement communal (prévu lors de la mandature précédente). La majorité actuelle a toujours dit qu'elle ne faisait pas de maison de quartier. Par ailleurs, en ce qui concerne la passerelle, elle se fera comme prévu au-dessus de la voie de chemin de fer.

LE CONSEIL MUNICIPAL a ensuite pris les décisions suivantes :

C.1. DÉCLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BD N° 197, RUE DU PLACIS VERT

PRONONCE A L'UNANIMITE le déclassement du domaine public communal des emprises cadastrées section BD n°197 afin de les reverser dans le domaine privé communal en vue de leur cession ultérieure.

C.2. DÉCLASSEMENT PARTIEL DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE SECTION AR N° 230, COURS DE LA VILAINE

PRONONCE A L'UNANIMITE le déclassement du domaine public communal d'une emprise d'environ 17 m² issue de la parcelle cadastrée section AR n°230 afin de reverser ces emprises déclassées dans le domaine privé communal en vue de leur cession ultérieure.

D.1. CONVENTION CADRE AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DU PAYS DE RENNES POUR UN PROGRAMME DE MAITRISE DE L'ENERGIE ET DEVELOPPEMENT

APPROUVE A L'UNANIMITE les termes de la convention cadre de partenariat 2019-2021 avec l'ALEC du Pays de Rennes.

AUTORISE A L'UNANIMITE M. le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document afférent.

E.1. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CESSON-SEVIGNE ET L'ASSOCIATION « COUPLES ET FAMILLE D'ILLE-ET-VILAINE »

AUTORISE A L'UNANIMITE M. le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention entre la ville de Cesson-Sévigné et l'Association « Couples et familles d'Ille-et-Vilaine » ayant pour objet l'organisation de permanences à destination des couples et des parents en difficulté du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

F.1. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CIDFF (CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES) POUR L'ANNEE 2020

AUTORISE A L'UNANIMITE M. le Maire à signer le renouvellement de la convention entre la Ville et le CIDFF 35 du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 afin d'assurer les permanences au service de l'Action sociale de la mairie les 2^e et 4^e jeudis de chaque mois sur rendez-vous de 14 h 00 à 17 h 00.

G.1. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

MODIFIE A L'UNANIMITE le tableau des effectifs de la Ville ainsi qu'il suit :

| Nb de postes | Service | Suppression | Création | Date | Motif |
|--------------|---------------------|--|-------------------------------------|------------|---|
| 1 | Maison de l'Enfance | Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps complet | Adjoint d'animation à temps complet | 01/01/2020 | Changement de grade dans le cadre du recrutement réalisé et à |

| | | | | | |
|---|--------------------------|--|--|------------|--|
| | | | | | l'intégration du temps de travail du centre de loisirs à la Maison de l'Enfance |
| 1 | Scolaire et périscolaire | Adjoint technique à temps non complet (15/35 ^{ème}) | Adjoint d'animation à temps non complet (28/35 ^{ème}) | 01/01/2020 | Intégration temps de travail du centre de loisir maternel (anciennement sur poste Maison de l'Enfance) dans poste à temps non complet |
| 1 | Scolaire et périscolaire | Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (31/35 ^{ème}) | Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (32/35 ^{ème}) | 01/01/2020 | Intégration d'un quart d'heure par jour scolaire dans le temps de travail pour la fermeture des écoles |
| 1 | Scolaire et périscolaire | Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (31,5/35 ^{ème}) | Adjoint d'animation à temps non complet (31/35 ^{ème}) | 01/01/2020 | Changement de grade dans le cadre du recrutement réalisé et diminution du temps de travail (fin du service un quart d'heures plus tôt les jours scolaires) |

G.2. TARIFICATION DE LA LOCATION DES MOBIL-HOMES – ANNEE 2020

RENOUVELLE A L'UNANIMITE (6 abstentions) la location de 4 mobil-homes pour l'année 2020 aux agents actifs et aux retraités, conformément au marché conclu avec Atlantique Pellerin Vacances (+ 2,40% d'augmentation en 2020 dans le cadre du marché).

REMPLECE A L'UNANIMITE (6 abstentions) la location du mobil-home de Payrac par une seconde location en Vendée.

POURSUIT A L'UNANIMITE (6 abstentions) la tarification selon les 3 tranches d'imposition :

1. jusqu'à 1 000 € : 1^{ère} tranche d'imposition,
2. de 1 001 € à 1 800 € : 2^e tranche d'imposition,
3. à partir de 1 801 € : 3^e tranche d'imposition.

AUGMENTE A L'UNANIMITE (6 abstentions) le tarif des mobil-homes de 10% pour les semaines de vacances d'été et de 2,40% pour les semaines hors vacances d'été et les nuitées (tarifs arrondis à l'euro supérieur) par rapport aux tarifs 2019 soit les tarifs 2020 suivants :

| Type de location | 1 ^{ère} tranche d'imposition* (0 € à 1000 €) | 2 ^e tranche d'imposition* (1001 € à 1800 €) | 3 ^e tranche d'imposition* (1801 € et plus) |
|---|---|--|---|
| Semaine de vacances d'été | 225 € (soit + 21 €) | 271 € (soit + 25 €) | 324 € (soit + 30 €) |
| Semaine hors vacances d'été | 138 € (soit + 4 €) | 165 € (soit + 4 €) | 197 € (soit + 5 €) |
| Nuitées | 25 € (soit + 1 €) | 29 € (soit + 1 €) | 33 € (soit + 1 €) |
| Annulation moins de 8 jours avant la semaine de location prévue | 30% | 30% | 30% |

H.1. INSTAURATION D'UN TARIF D'ADHESION AU CNAS POUR LES RETRAITES

FIXE A L'UNANIMITE (6 abstentions) à 132 € le tarif (Ville et CCAS) correspondant à la participation des retraités à leur adhésion au CNAS pour l'année 2020.

H.2. AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2020

AUTORISE A L'UNANIMITE M. le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur la base des crédits nouveaux présentés dans le tableau ci-dessous, avant le vote du budget primitif 2020 pour un montant global de 2 104 761 €.

| Groupe Chapitre Nat. (Code / Libellé) | Groupe Article Nat. (Code / Libellé) | Montant voté BP 2019 Hors RAR en € | Ouverture anticipée de crédits pour 2020 (25% de 2019) En € |
|---|--|--|---|
| 20 - Immobilisations incorporelles | 202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation | 30 000 | 7 500 |
| | 2031 - Frais d'études | 112 000 | 28 000 |
| | 2033 - Frais d'insertion | 12 000 | 3 000 |
| | 2051 - Concessions et droits similaires | 227 240 | 56 810 |
| Total 20 - Immobilisations incorporelles | | 381 240 | 95 310 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes | 15 000 | 3 750 |
| | 2128 - Autres agencements et aménagements | 365 700 | 91 425 |
| | 21312 - Bâtiments scolaires | 170 000 | 42 500 |
| | 2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions | 25 000 | 6 250 |
| | 2138 - Autres constructions | 894 000 | 223 500 |
| | 2151 - Réseaux de voirie | 1 500 | 375 |
| | 2152 - Installations de voirie | 18 000 | 4 500 |
| | 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques | 197 500 | 49 375 |
| | 2182 - Matériel de transport | 125 000 | 31 250 |
| | 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique | 101 070 | 25 268 |
| | 2184 - Mobilier | 51 659 | 12 915 |
| | 2188 - Autres immobilisations corporelles | 428 074 | 107 019 |
| | 21538 - Autres réseaux | 20 000 | 5 000 |
| | 2111 - Terrains nus | 700 000 | 175 000 |
| | 2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers | 2 000 | 500 |
| | 21571 - Matériel roulant | 176 500 | 44 125 |
| | 2113 - Terrains aménagés autres que voirie | 299 000 | 74 750 |
| | 2116 - Cimetières | 20 000 | 5 000 |
| | 21568 - Autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile | 17 300 | 4 325 |
| | Total 21 - Immobilisations corporelles | | 3 627 304 |
| 22 - Immobilisations reçues en affectation | 2261 - Oeuvres et objets d'art | 5 500 | 1 375 |
| Total 22 - Immobilisations reçues en affectation | | 5 500 | 1 375 |
| 23 - Immobilisations en cours | 2313 - Constructions | 4 346 100 | 1 086 525 |
| Total 23 - Immobilisations en cours | | 4 346 100 | 1 086 525 |
| 4581 - Opérations sous mandat | 4581002 - Mandat RM - Convention ZAE | 55 000 | 13 750 |
| | 4581003 - Eco-pâturage | 3 900 | 975 |
| Total 4581 - Opérations sous mandat | | 58 900 | 14 725 |
| Total général | | 8 419 044 | 2 104 761 |

H.3. REGLES D'IMPUTATION DES DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT – DELIBERATION CADRE ANNUELLE POUR 2020

ADOpte A L'UNANIMITE la liste suivante en matière d'imputation en section d'investissement des dépenses d'un montant unitaire inférieur à 500 €.

| Catégorie | Dépense unitaire < 500 € à inscrire en investissement |
|---|---|
| Petit électroménager | Bouilloire |
| | Horloge |
| Petit matériel bureautique | Agrafeuse professionnelle |
| | Plastifeuse |
| | Lampe de bureau |
| | Calculatrice de caisse |
| Petit matériel de protection individuelle | Casque |
| | Gilet et housse pare balles |
| Petit matériel de sport | Balles de golf acquises par lot |
| | Club de golf |
| | Petit équipement pour la piscine |
| | Transats (plages de piscine) |
| | Petit équipement pour la rivière sportive (pagaies, rames, voile, safran...) |
| | Ponton, caillebotis, radeau |
| | Equipelement pour sécurité et animation (gilet de sauvetage, perche, planche, tapis d'animation, agrès aquatiques, siège maître-nageur) |
| | Plaque noms de rues |
| Petit matériel espaces verts | Accessoires réseau hydraulique : tuyau, jonction, raccord |
| | Cuve à eau |
| | Ebrancheurs, balises, échelle, jerrican |
| Petit mobilier | Boite aux lettres |
| | Poteau guidage élections |
| Linge de maison | Nappes des protocoles |
| Petite quincaillerie | Jetons de casiers acquis par lots |
| | Jeux de clés électronique |
| | Badges |
| Registres officiels | Délibérations Conseil Municipal |
| | Registre Etat Civil |
| | Reliures Etat Civil |
| Petits équipements des bâtiments | Chaudière |
| | Ballon d'eau chaude sanitaire |
| | Radiateur |
| | Evier, lavabo, cabine douches, mitigeur |
| | Bloc lumineux plafonnier |
| Petit matériel de jeux et pédagogique | Durabilité > 1 an |
| | Tableau |
| | Trottinettes |
| | Jeux (maisonnette, toboggan, tricycle ...), jouets de construction, de manipulation, d'éveil, d'initiation, tapis de jeux |

H.4. CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CONTENTIEUX

PASSE A L'UNANIMITE les écritures comptables pour constituer une provision à hauteur de 40 000 € relative au contentieux opposant la Ville au prestataire informatique chargé d'installer une GED en 2018.

H.5. VENTES AUX ENCHERES DE BIEN COMMUNAUX : BILAN DES VENTES

APPROUVE A L'UNANIMITE la cession aux enchères du matériel suivant pour le montant correspondant :

| TITRE | CODE ARTICLE | TOTAL |
|--------------------------------|---------------------|--------------|
| Chariot élévateur télescopique | SERVMUN354 | 14 853,00 € |

AUTORISE A L'UNANIMITE M le Maire à procéder aux écritures de sortie de l'actif de ce matériel.

H.6. ETUDES DE FAISABILITE POUR LA RESIDENCE D'AUTOMNE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT

ATTRIBUE A L'UNANIMITE une subvention d'équipement au profit de l'établissement médico-social du CCAS la résidence d'Automne pour un montant maximum de 50% de 30 000 € TTC.

INSCRIT A L'UNANIMITE les crédits afférents en section d'investissement sur le budget primitif 2020.

H.7. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS DE LUTTE CONTRE LES PLANTES INVASIVES ENTRE RENNES METROPOLE, LA VILLE DE RENNES ET LA VILLE DE CESSON-SEVIGNE CONVENTION CONSTITUTIVE

ADHERE A L'UNANIMITE au groupement de commandes constitué entre Rennes Métropole, la Ville de Rennes et la Ville de Cesson-Sévigné, pour les besoins communs des trois entités en matière d'achat de prestation de lutte contre les plantes invasives.

APPROUVE A L'UNANIMITE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relatif à l'achat de prestation de lutte contre les plantes invasives conclue entre Rennes Métropole, la Ville de Rennes et la Ville de Cesson-Sévigné.

AUTORISE A L'UNANIMITE M. le Maire, ou toute personne dûment habilitée à cette fin, en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, à signer ladite convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

Les questions figurant à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 20 h 06.

Le prochain Conseil municipal est fixé au mercredi 29 janvier 2020 (débat d'orientations budgétaires).

Le Maire,
Albert PLOUHINEC